

ACADEMIE DE POITIERS
MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS HANDICAPES

CIRCUIT DU DOSSIER DE DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES
DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SESSION 2018

	CANDIDATS SCOLARISES		CANDIDATS NON SCOLARISES : <i>Candidats individuels ou candidats inscrits au CNED</i>
	ETABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRE	PRIVE, CFA, GRETA, ENSEIGNEMENT AGRICOLE, MFR	
Dossier à retirer dès la rentrée scolaire en septembre 2017	<p>Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>	<p>Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>	<p>A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) 68 rue Alsace Lorraine CS 58737 79027 NIORT CEDEX ou Sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>
Dossier complet à envoyer par lettre suivie avant le 20 octobre 2017	<p>Au médecin scolaire de son établissement ou si pas de médecin, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) service de promotion de la santé en faveur des élèves 61 av Limoges CS 98661 79026 NIORT CEDEX</p>	<p>Au médecin scolaire de son établissement ou si pas de médecin, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) service de promotion de la santé en faveur des élèves 61 av Limoges CS 98661 79026 NIORT CEDEX</p>	<p>A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 68 rue Alsace Lorraine CS 58737 79027 NIORT CEDEX</p>